

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

29

Nombre de votants :

29

Date de convocation :

23 juin 2017

Date d'affichage :

6 juillet 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 29 juin le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 23 juin, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS :

MM. BOISSET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes LAFOND (jusqu'à la question n° 26), LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, PRADEAU, ROUX, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, M. VERMOREL, Mme VILLER.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à Thierry ROUX

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal
a donné pouvoir à José DUBREUIL

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale
absente

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale
absente

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal
absent

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée
a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR à partir de la question n° 27

M. Jacques LAMY, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Nicole PICHARD, Maire-Adjoint
a donné pouvoir à Emilie LARRIEU

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale
a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal
absent

<> <> <> <>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 JUIN 2017**

QUESTION N° 22

OBJET : Fonds d'Initiatives Culturelles : Cinéma Le Lux

RAPPORTEUR : Jean-Pierre BOISSET

**Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation »
qui s'est réunie le 14 juin 2017.**

Le cinéma Le Lux, situé au cœur du centre-ville, est l'un des acteurs importants de la vitalité de la commune. Il contribue au développement culturel de la ville en proposant une programmation Art et Essai (65% des films) et jeune public parallèlement à la programmation tout public. Il travaille en partenariat avec les principaux acteurs culturels du territoire, les associations ainsi que les établissements scolaires.

Il participe à l'organisation du Ciné Club, à des soirées cinéma/débat en partenariat avec la Commune de Riom (Saison Accès-Soirs, semaine du développement durable) et des associations du territoire.

Il prend part aussi aux dispositifs nationaux tels que « Lycéens au cinéma », « Collège au cinéma » et « Ecole au cinéma ». La politique tarifaire pratiquée à l'occasion de ces animations permet l'accès au plus grand nombre.

L'organisation de ces animations implique un coût financier lié à la réservation des films, à leur transport mais aussi à la billetterie spécifique mise en place.

Du fait de sa participation à l'animation culturelle du territoire telle que prévue dans la convention d'objectifs jointe, il est donc proposé d'attribuer la somme de 5 000 € au cinéma Le Lux (SARL Valtim).

Le solde du Fonds d'Initiatives Culturelles s'élèvera à 3 000 €.

Vu l'article L2251-4 du Code Général de Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver le versement d'une subvention d'un montant de 5 000 € au cinéma Le Lux (SARL Valtim),**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 29 juin 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL